



Compte rendu Conseil Municipal du 12-04-2024

Ouverture de la réunion du Conseil Municipal

L' an deux mille vingt quatre, le vendredi 12 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 04 Avril 2024

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy

Pouvoirs :

Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle
Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame PRADEL Céline
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur SCIORETO Cyrille

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Madame LINARD Danielle, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Françoise FOUSSAT

Monsieur le Maire propose d'adjoindre à l'ordre du jour :

- une délibération concernant l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) –
Projet « Création d'un nouveau restaurant scolaire et d'un espace périscolaire »
Aucune observation – validé à l'unanimité

A noter :

25 et 26 mai : tournoi du GVA
02 juin : CJRPJ La Jussacoise
06/07/08 juin : salon du livre et de l'illustration jeunesse à Jussac
09 juin : élections européennes
14 juin : fête de la musique (Collectif métissé)
16 juin : fête des écoles
23 juin : Vide grenier pour Corentin
30 juin : vide grenier Famille Rurale
04 juillet : marché gourmand (Comité des fêtes)

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12-04-2024

Aucune observation – Délibération validée à l'unanimité

Présentation des Comptes financiers Uniques 2023 (budgets commune, transport scolaire, ferme équestre) par Madame FOUSSAT

Cf note jointe

Aucune observation – Délibérations validées à l'unanimité

Fongibilité des crédits (budgets commune, transport scolaire, ferme équestre)

Autorisation pour des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (sauf dépenses du personnel) dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement)

Aucune observation– Délibération validée à l'unanimité

Présentation des budgets primitifs 2024 (budgets commune, transport scolaire, ferme équestre) par Monsieur RODIER

Cf note jointe

Monsieur RODIER précise que :

- le chantier prioritaire pour 2024 est le dossier concernant la création d'un nouveau restaurant scolaire et d'un espace périscolaire mais qu'il y a des incertitudes au vu du contexte national actuel (les collectivités locales devront participer avec l'Etat aux économies).

- les dotations de l'Etat ont augmenté de +22 600€.

Aucune observation– Délibérations validées à l'unanimité

Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Les zones concernées sont les suivantes :

- Extension du parc photovoltaïques de Cueilles – Solaire photovoltaïque au sol – Section C du Cadastre – Référence cartographique n°3 de l'annexe - Surface 79000m² / 7.94ha.

- GAEC d'Esclauzels – Solaire photovoltaïque sur toitures et ombrières – Section D du Cadastre - Référence cartographique n°4 de l'annexe – Surface 21100m² / 2.11ha.

- Carrefour Contact - Solaire photovoltaïque sur toitures et ombrières – Section AB du Cadastre - Référence cartographique n°5 de l'annexe – Surface 8700m² / 0.87ha.

- ZAE Les Rivières - Solaire photovoltaïque sur toitures et ombrières – Section AA du Cadastre - Référence cartographique n°6 de l'annexe – Surface 45300m² / 4.54ha.

- Station-Service BOUSQUET - Solaire photovoltaïque sur toitures et ombrières – Section AM du Cadastre Référence cartographique n°7 de l'annexe – Surface 4100m² / 0.41ha.

- Côte de Cautrunes – WILDEMANN - Solaire photovoltaïque au sol – Section B du Cadastre - Référence cartographique n°8 de l'annexe – Surface 180131m² / 18.01ha.

- Côte de Cautrunes – ROFFY - Solaire photovoltaïque au sol – Section B du Cadastre - Référence cartographique n°9 de l'annexe – Surface 59100m² / 5.91ha.

- Bâtiments Communaux 1 – Mairie & École - Solaire photovoltaïque sur toiture et ombrières – Section AI du Cadastre - Référence cartographique n°10 de l'annexe – Surface 3500m² / 0.35ha.

- Bâtiments communaux 2 – Ateliers, CLSH, Salle Polyvalente, Gymnase et Ferme Équestre - Solaire photovoltaïque sur toiture et ombrières – Section AI du Cadastre - Référence cartographique n°11 de l'annexe – Surface 10890m² / 1.09ha.

- JUSSAC Nord - Solaire photovoltaïque sur toiture et ombrières – Section AA ; AB ; AC ; AD et AN du Cadastre - Référence cartographique n°12 de l'annexe – Surface 614200m² / 61.42ha.

- JUSSAC Sud - Solaire photovoltaïque sur toiture et ombrières – Section AE ; AH ; AI ; AK et AL du Cadastre - Référence cartographique n°13 de l'annexe – Surface 573700m² / 57.3ha.

Le 21 mars 2024, un registre de concertation a été mis en place en Mairie.

Une demande de modification du zonage a été formulée et consignée au dossier.

Aucune observation– Délibération validée à l'unanimité

SDEC

- EP renforcement BT route de Montplaisir

Le montant total HT : 8 960.00 € (dont 50% à la charge de la commune : versement au décompte des travaux)

- Enfouissement du réseau téléphonique route de Montplaisir

Le montant total HT : 8 760.00 € (dont 50% à la charge de la commune : versement au décompte des travaux)

Aucune observation– Délibérations validées à l'unanimité

Questions diverses

Madame PRADEL fait part que des administrés lui ont signalé :

- Que l'école maternelle reste éclairée le soir
- La présence de déjections de chiens, et de poules en liberté aux jeux pour enfants (square 19 mars 1962)
- Un bac pour la récupération des plastiques au cimetière serait nécessaire

Monsieur RODIER répond :

- Pour l'école maternelle, le mécanisme va être modifié pour résoudre le problème, c'est en cours
- Pour le square du 19 mars 1962, des adjoints vont se rendre sur place
- Pour le cimetière, le sujet sera étudié

Décision du maire

- Acquisition de deux ordinateurs fixes et un ordinateur portable pour les agents du secrétariat de mairie (3 071.00 € HT soit 3 688.58 € TTC)
- Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération de construction d'un nouveau restaurant scolaire et d'un espace périscolaire au groupement : « METAFORE / IGETEC / APPUY CREATEURS / SERIAL ACOUSTIQUE » pour un montant de 212 590,00 € HT.

Fin de séance 20h40

Secrétaire de séance : Françoise FOUSSAT

Le Maire,

Jean-François RODIER



Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20240913-D2024-3-1-DE
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024